

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	31

DELIBERATION n°2013/57

L'An deux mille treize et le **jeudi 27 juin à 20 heures 30**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONNAVE, SACAZE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSSOU, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, GANTCH, SOULE, TOUTU, et MOUNAUT Marie-Josée..

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE, OSCABY, LACOUETTE, MOUNAUT Pierre et MAYANS.

M. CARRERE donne procuration à M. MARTIN
Mme CASENAVE donne procuration à M. MASONNAVE

Secrétaire de séance : M. GOMEZ

OBJET : SIEGE CCVO – Contrat bail à loyer

Monsieur le Président rappelle que par acte en date du 30 juin 2010, la Commune d'Arudy a mis à disposition gratuitement de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, les anciens locaux EDF situés 4 avenue des Pyrénées pour une durée de trois ans. Après cette date, il avait été convenu qu'un loyer serait appelé par la Commune d'Arudy.

Après passage des domaines, la commune d'Arudy nous a transmis un projet de bail à loyer dont le montant du loyer mensuel s'élève à 1 200 €, payable à terme échu et pour la première fois le 1^{er} juin 2013, et révisable chaque année en fonction de l'indice national du coût de la construction.

Le Président donne lecture du projet de bail.

Le Président entendu,
Le Conseil Communautaire après en voir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE ce projet de bail,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le bail à loyer avec la Commune d'Arudy,

PRECISE que les crédits ont été inscrits au budget.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU